COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 AOUT 2020

A CENDRIEUX A 20 HEURES 30

<u>Présents</u>: DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, PRIAT Vanessa, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés: LE ROUX Joëlle pouvoir à DUCENE Philippe

DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril

TEIXEIRA CASTRO Vitor pouvoir à LE ROUX Gilles CHAUMETON Carole pouvoir à TAULOU Patrice

CAILLAUD Catherine

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

I FONCTIONNEMENT

Point sur la situation COVID 19

Le Maire fait un point sur le COVID 19 de manière générale et à Val de Louyre et Caudeau où toutes les mesures sont prises pour éviter la propagation :

- Masques obligatoires sur les marchés puis sur la voie publique (dans le bourg des 3 villages)
- Organisation des marchés et animations dans le respect de toutes les règles sanitaires.

Il indique que la vigilance doit rester la règle.

Adressage : convention avec la commune de Veyrines-de-Vergt

Madame Liliane AGRAFEUIL rappelle que, par délibération du 19 mars 2019, le conseil municipal avait approuvé les termes d'une convention à prendre entre la commune et les personnes qui ont un accès privé à leur habitation.

Elle indique, que ce même type de convention est à prendre avec la commune de Veyrines-de-Vergt et Monsieur et Madame BOURDIAL domiciliés "Moulin Blanc" pour l'installation sur la commune de Val de Louyre et Caudeau d'un panneau indiquant une voie privée "impasse des abeilles".

Le conseil municipal approuve les termes de cette convention.

Commission communale des impôts directs

Au renouvellement du conseil municipal, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une nouvelle commission des impôts directs composée du Maire ou de son représentant, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, doit être nommée.

La commission a notamment pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les membres sont désignés par le Directeur Régional ou Départemental des finances publiques sur proposition d'une liste de contribuables en nombre double du conseil municipal. Les propositions doivent respecter une représentation équitable des contribuables aux différentes taxes locales. Le Maire propose une liste de 24 membres parmi lesquels la DDFIP nommera 6 titulaires et 6 suppléants.

II ECONOMIE - FINANCES

Autorisation permanente et générale de poursuites au Receveur Municipal

Le Trésorier de la commune demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des recettes.

Le conseil municipal donne cette autorisation permanente au Trésorier pour la durée du mandat du conseil municipal actuel.

Subvention Leader : végétalisation du centre-bourg de Sainte-Alvère

La commission Leader du 10 mars 2020 avait retenu le dossier "Végétalisation du centrebourg de Sainte-Alvère" pour un montant de 9 059,00 € sur un montant de travaux de 37 815,00 €. Elle propose de porter cette aide à 25 000,00 €.

Le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement correspondant à cette somme.

Indemnités élus : Maires et Adjoints

Le conseil municipal, par délibération du 24 mai 2020, a fixé les indemnités d'élus : Maire de Val de Louyre et Caudeau, Adjoints et conseillers municipaux délégués en se basant sur six adjoints.

La Préfecture a indiqué que l'enveloppe "Maire et Adjoints" a été dépassée ; en raison de sa strate démographique (période du 1^{er} renouvellement d'une commune nouvelle : la commune a 23 conseillers municipaux au lieu de 19, et 6 adjoints au lieu de 5).

La délibération du 24 mai 2020 est de ce fait annulée et le conseil municipal approuve la proposition du Maire de diminuer l'indemnité du Maire de Val de Louyre et Caudeau et de 5 adjoints de 39 € par mois.

Compte rendu de décisions du Maire : Travaux des logements à Cendrieux

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de mission complémentaire (art L2122-22 du CGCT)

Au vu de l'avancement des travaux de réhabilitation de trois logements à Cendrieux et sur proposition du maître d'œuvre, le cabinet GRIFFOUL, il a pris la décision, en date du 20 juillet 2020, de retenir la proposition d'avenant n°1 au lot n°6 Peinture (entreprise STAP Dordogne SARL) pour un montant de 550 € HT.

Don brocante

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un don de 150 € de Monsieur GALLINATO, organisateur de la foire à la brocante à Sainte-Alvère. Le conseil municipal accepte ce don.

Participation au fonds territorial de prêts pour les entreprises

Par délibération en date du 29 avril 2020, le conseil municipal avait décidé d'accorder sa contribution à un fonds territorial de prêt mis en œuvre par la Région et l'Agglomération du Grand Périgueux, à hauteur de 2 € par habitant.

La compétence économique n'étant pas du ressort de la commune, à la demande du Préfet, le conseil municipal annule cette délibération.

Informations sur la ZRR

Le Maire indique que le dispositif de classement en ZRR qui devait s'arrêter pour certaines communes rurales au 30.06.2020 est prorogé pour le moment jusqu'au 31 décembre 2020.

Le point sur les travaux en cours

<u>Bourg de Cendrieux</u> : les travaux sont terminés depuis fin juillet 2020 <u>Bourg de Sainte-Alvère</u> : les travaux sont terminés depuis fin juillet 2020

<u>Trois logements à Cendrieux</u>: Les travaux sont en cours et la fin des travaux est prévue pour mi-octobre.

<u>Construction de vestiaires au stade de football de Cendrieux</u> : la fin des travaux est prévue pour fin octobre.

Voirie : les travaux annuels sur les voiries communales sont terminés.

Projet d'aménagement du carrefour rue Jules Ferry / rue Balzac à Sainte-Alvère

Le Maire présente sur écran le projet d'aménagement du carrefour rue Jules Ferry / rue Balzac établi par l'agence O+ Urbanistes.

Il s'agit de poursuivre l'aménagement des Hauts du Château : finir la rue Balzac et amorcer l'aménagement de la rue Jules Ferry en commençant par la mise en sécurité du carrefour.

Il précise que les prescriptions inscrites au PMAVEP seront prises en compte, que l'architecte des Bâtiments de France sera sollicité, que la participation de l'Agglomération du Grand Périgueux pour les eaux pluviales et celle du Département pour la chaussée (route départementale) seront sollicitées.

Le conseil municipal valide le principe de ce projet et mandate le Maire pour l'affiner et solliciter les différents partenaires.

III ECOLE

Effectif du personnel

Le Maire et Marie-Christine BENCHAREL, Maire déléguée de Sainte-Alvère, soumettent au conseil municipal, le tableau des effectifs du personnel école cantine garderie à la rentrée de septembre.

Le conseil municipal valide ce tableau qui tient compte des besoins du service et des mouvements du personnel. Le nombre d'heures globales est similaire à celui de l'année précédente.

IV FOIRES ET MARCHES

Les marchés

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait le point sur les marchés :

- Marché hebdomadaire
- Marché des producteurs
- Marché gourmand 'un seul a eu lieu)

Elle explique qu'avec le respect des mesures barrières (masques, sens de circulation, emplacement entre les stands...) les marchés ont pu se dérouler, avec un peu moins de commerçants, mais dans la sérénité.

Fréquentation de l'office du tourisme

L'office du tourisme a eu une fréquentation moindre, car moins de touristes étrangers, la clientèle étant à 80% française.

V TOURISME ET CULTURE

Lecture musicale du 25 août 2020

Le Maire revient sur la lecture musicale du 25 août 2020 avec Sandrine BONNAIRE et Eric TRUFFAZ (trompettiste) d'un texte de Joël BASTARD "La clameur des Lucioles". Ce spectacle prévu pour le festival d'Avignon n'avait pu être joué en raison de la crise sanitaire. Il a pu être aménagé pour une présentation à Sainte-Alvère, aux jardins es Liens, avec le concours de l'Agence Culturelle Départementale.

En respectant la distanciation, 200 personnes avec masques ont pu réserver et assister à ce spectacle de qualité : une belle ballade poétique.

Animation prévue à la salle culturelle de Cendrieux

Le Maire rappelle au conseil municipal que le premier spectacle prévu le samedi 3 octobre à Cendrieux sera présenté par la Compagnie de La Chaloupe : une pièce écrite par Françoise Du CHAXEL "Ce matin la neige"; histoire qui se passe en Périgord pendant la Résistance, thème

qui fait écho à la salle culturelle André MALRAUX, et au site de Durestal, l'un des premiers maquis de la Dordogne.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide la gratuité de ce spectacle. Les réservations seront néanmoins obligatoires et limitées en raison des règles de distanciation dues au Covid-19.

Résidence d'artistes

Le Maire indique au conseil municipal que l'artiste en résidence, Claire DUCENE, exposera aux Jardins de la Résidence, le 29 août 2020. Les conseillers municipaux sont invités à y participer.

Elle a fait un travail sur photographies basé sur des récits d'anciens du village qu'elle a auditionnés.

VI INTERCOMMUNALITE

Dossiers Amélia 2

Michèle BALAINE, référente de la commune pour l'opération Amélia 2, rappelle qu'il s'agit d'une opération d'aide à l'amélioration du logement portée par l'agglomération du Grand Périgueux et à laquelle participe la commune à hauteur de 4 000 € par an pendant trois ans. Elle fait un compte rendu des commissions d'étude et présente les dossiers retenus pour 2020, que le conseil municipal valide.

Délégué à la CLECT

Le conseil municipal désigne comme délégué à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'agglo du Grand Périgueux, Monsieur Philippe DUCÈNE.

Fin de la séance